Réf. Farde e-Assemblées : 2632281

N° OJ : 48

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : Sports - Subsides de complément de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 10.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides complémentaires de fonctionnement pour un montant total de 10.500,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 3.000,00 EUR à l'asbl Taekwondo Mudukwan - Pole Brussels;
2) 7.500,00 EUR à l'asbl Bucs Bears Promotion.

- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2024.

Annexes :